

Commune de Miribel-Lanchâtre
38450 – Isère -

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 6 FEVRIER 2017

Etaient présents : GAUTHIER M. – TASSAN C. – TEINTURIER A. – BARAGATTI D. – CARRIERE RIGARD-CERISON S. – THOMAS M. – DANTE S. – E. VARTANIAN -

Absents/Excusés : F. FANNIERE (Excusé) – GOUTTENOIRE M. – (Pouvoir à DANTE S.) -

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DANTE Sandrine a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de délibérer sur le débat d'orientation budgétaire, qui n'a pas été prévu à l'ordre du jour.
Le Conseil donne son accord.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 Décembre 2016.

➤ **9 Voix pour**

Désignation d'une secrétaire de séance :

Mme Sandrine DANTE est désignée Secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

1°- Autorisation donnée à M. le Maire d'engager des dépenses d'investissements à hauteur de 25% du budget communal N-1.

2°- Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention avec la Préfecture de l'Isère, pour la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire (Délibérations, arrêtés et documents budgétaires).

3°- Vote du tarif de la vente des coupes de bois.

4°- Autorisation donnée à M. le Maire de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

5°- Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de participation financière au centre de loisirs de Vif.

6° Autorisation donnée à M le Maire de faire une demande de subvention au conseil départemental pour le remplacement des fenêtres et velux à l'appartement de l'ancienne mairie.

DIVERS :

Débat d'orientation budgétaire.

Débat sur le Parc naturel régional du Vercors.

Plan communal de sauvegarde.

Travaux voirie prévus par la métropole « Grenoble Alpes Métropole ».

Dispositif d'alerte.

Date à choisir pour la formation du défibrillateur.

NOTE DE SYNTHÈSE

DELIBERATIONS

1°- Autorisation donnée à M. le Maire d'engager des dépenses d'investissements à hauteur de 25% du budget communal N-1 :

M. le Maire informe le conseil municipal que plusieurs dépenses d'investissement doivent être faites en début d'année 2017 et lui demande de l'autoriser à engager des dépenses d'investissements à hauteur de 25% du budget communal N-1.

Dépenses à prévoir :

- Défibrillateur.
- Abonnel et Blandin.
- Garceau Jérôme divers travaux.
- Fenêtres + Velux.

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise** M. le Maire à engager des dépenses d'investissements à hauteur de 25% du budget communal N-1 pour les dépenses prévues ci-dessus.

➤ **9 Voix pour**

2°- Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention avec la Préfecture de l'Isère, pour la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire (Délibérations, arrêtés et documents budgétaires) :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise pour autoriser la commune à s'engager dans le processus de dématérialisation et de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des documents budgétaires. Une nouvelle convention pour la transmission par voie électronique de ces actes (Délibérations, arrêtés, convention) et des documents budgétaires (Budget

primitif, décisions modificatives, comptes administratifs) doit être signée avec la Préfecture de l'Isère. M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention avec la Préfecture de l'Isère, pour la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire (Délibérations, arrêtés, compte administratif, budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives).

➤ **9 Voix pour**

3°- Vote du tarif de la vente des coupes de bois :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour fixer le tarif du bois coupé vendu à la société Pélissard.

Pour que la trésorerie puisse recevoir la somme de 4560 € de la société Pélissard il faut délibérer pour fixer le prix du bois vendu à 38 €TTC la tonne.

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise** M. le Maire à fixer le prix du bois coupé à 38 € TTC la tonne.

➤ **9 Voix pour**

4°- Autorisation donnée à M. le Maire de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe suite à l'avis favorable émis par la commission administrative paritaire du CDG 38.

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise** M. le Maire à créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} Novembre 2016, suite à l'avis favorable émis par la commission administrative paritaire du CDG 38.

➤ **9 Voix pour**

5°- Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de participation financière au centre de loisirs de Vif.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de participation financière au centre de loisirs de Vif.

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **S'engage** à verser trimestriellement une participation financière au centre de loisirs de la commune de Vif dont le montant correspond à la différence entre le tarif « commune extérieure » et le tarif payé par les familles de Miribel-Lanchâtre pour l'année 2016,

- **Demande** la réduction de sa participation financière au Centre de Loisirs de Vif, pour l'année 2017, à 50% par rapport au montant 2016. Le reliquat sera supporté par les familles.

➤ **9 Voix pour**

6°- Autorisation donnée à M le Maire de faire une demande de subvention au conseil départemental pour le remplacement des fenêtres et velux à l'appartement de l'ancienne mairie.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les fenêtres et les velux de l'appartement de l'ancienne mairie, le conseil départemental peut attribuer une subvention pour le remplacement des fenêtres et Velux pour réaliser des économies d'énergie. Le taux de subvention n'est pas fixé, il est compris entre 20 et 80%. M. le Maire lui demande de l'autoriser à faire une demande de subvention pour ces travaux

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise** M. le Maire à faire une demande de subvention au conseil départemental pour le remplacement des fenêtres et velux de l'appartement de l'ancienne mairie.

➤ **9 Voix pour**

7°- Débat d'orientation budgétaire :

M. le Maire expose au conseil municipal les orientations du budgétaires pour l'année 2017 et demande au conseil municipal de prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Prends acte** du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017.

➤ **9 Voix pour**

DIVERS :

Débat sur le Parc naturel régional du Vercors.

Plan communal de sauvegarde.

Travaux voirie prévus par la métropole « Grenoble Alpes Métropole ».

Dispositif d'alerte.

Date à choisir pour la formation du défibrillateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ce compte-rendu a été affiché le : 13 Février 2017